



Assemblée communale ordinaire du 25 avril 2006

► Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2005 (*ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture*).
2. Comptes de fonctionnement et d'investissement du Foyer St-Joseph 2005
 - a) présentation
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
3. Comptes communaux 2005
 - a) comptes de fonctionnement
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
 - d) comptes d'investissements
 - e) rapport de la commission financière
 - f) approbation
4. Election de la commission financière pour la période 2006-2011
5. Election de la commission d'aménagement pour la période 2006-2011
6. Compétence à accorder au Conseil communal pour les transactions immobilières et détermination du prix du terrain à bâtir pour l'extension de la zone En l'Haut des Roches à Romanens
7. Adoption du mode de convocation de l'assemblée communale : envoi d'un tout ménage ou d'une convocation individuelle
8. Approbation de la modification des statuts de l'AVGG
9. Cession pour le Fr. 1.00 symbolique de la STAP Champ Paccot en faveur de la commune de Vaulruz
10. Divers

Présidence M. Olivier Allaman, Syndic

Membres présents 55 (dont 1 personne qui arrive après l'approbation du procès-verbal et 1 autre après l'approbation des comptes) + un membre du personnel administratif non citoyen de Sâles

Scrutateurs Julie Savary et Anne-Lyse Dervey

Mardi 25 avril 2006, 20h00

En préambule de cette assemblée communale, M. Olivier Allaman, Syndic, formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens.

Il présente ensuite chacun des membres du nouveau Conseil communal et indique l'attribution des dicastères pour la période législative 2006-2011.



L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribués en tout-ménage, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 15 du 13 avril 2006.

M. le Président prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune.

M. Olivier Allaman invite les personnes qui désirent le bulletin secret à en faire la demande avant chaque vote.

► 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2005

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et un résumé a paru dans le bulletin communal *Les 4 font la Une*.

Remarques des citoyens : aucune

Approbation : le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

► 2. Comptes fonctionnement et d'investissement 2005 du Foyer St-Joseph

a) Présentation

La parole est donnée à M. Jean-José Ruffieux pour la présentation des comptes de fonctionnement 2005 du Foyer St-Joseph qui se solde par un déficit de Fr. 10'042.32. Pas de compte d'investissement pour cet exercice comptable.

b) Rapport de la commission financière

M. Pierre-Michel Pasquier, Président, procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver les comptes 2005 du Foyer St-Joseph tels qu'ils ont été présentés.

Ouverture de la discussion : Pas d'intervention

c) Approbation

Les comptes 2005 du Foyer St-Joseph sont approuvés à l'unanimité.

M. Ruffieux conclut en remerciant les anciens membres du comité, notamment ceux qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat.

► 3. Comptes communaux 2005

a) comptes de fonctionnement

M. le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :

0. Administration

La différence avec le budget 2005 est due à une manière différente de comptabiliser les assurances sociales. Pour les raisons pratiques celles-ci sont intégralement payées par le poste administration et ventilées dans les autres dicastères.

1. Ordre public

Protection juridique : Les charges consistent en factures que nous recevons pour les pupilles dont les ressources ne permettent pas de payer les frais de leur tuteur. Ces frais peuvent être refacturés par la commune le jour où les pupilles reviennent à meilleure fortune.

Justice : participation aux frais de justice de paix.



Police du feu : en charges, la solde des pompiers et l'achat de matériel; en produits, les taxes d'exemption et la subvention ECAB pour l'achat de matériel.

Militaire : participation au stand de tir.

Protection civile : en charges, le versement au fond de réserve PC; en produits, les contributions de remplacement des abris PC.

2. Enseignement et formation

École enfantine : participation aux dépenses cantonales

Cycle scolaire obligatoire : Fr. 90'000.00 supplémentaires pour le CO2 (pour les 30 prochaines années). Les recettes sont constituées essentiellement du remboursement cantonal pour l'achat et les frais des bus scolaires.

Écoles spécialisées : contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie.

Formation professionnelle : participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires.

Administration scolaire : fournitures scolaires, achat et maintenance informatique.

Bâtiments scolaires : les recettes sont constituées essentiellement des loyers des appartements des écoles.

3. Culte, culture et loisirs

En 2005, la participation communale aux dépenses du Conservatoire a été Fr. 11'300.00 moins élevée que ce qui nous avait annoncé au budget.

Un montant de Fr. 15'000.00 avait été prévu au budget 2005 pour l'aménagement du parcours Vita, dossier abandonné depuis lors.

4. Santé

M. le Syndic présente, sous forme de schémas, la répartition des différents postes de ce dicastère.

5. Affaires sociales

Les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles aux nombres d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil.

Assistance : concerne essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère

Homes : Le déficit du Foyer St-Joseph correspond à la perte des parchets communaux (Fr. 10'000.00) dont la commune a repris la gestion en application du nouveau règlement du Foyer.

6. Transports et communications

Les frais liés au déneigement sont passés de Fr. 37'500.00 en 2004 à Fr. 69'000.00 en 2005.

La facturation du service à des tiers correspond à la ventilation des heures effectuées par l'employé communal pour les autres dicastères, principalement l'entretien des bâtiments communaux.

7. Environnement

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

Ordures ménagères : le taux de couverture par des taxes est de 85%.

8. Economie

L'exercice 2005 du Triage forestier du bassin de la Sionge a généré un bénéfice pour notre commune de Fr. 29'400.00.

9. Finances et impôts

Le ménage communal tourne avec un budget d'environ 4 millions de francs. Les recettes proviennent principalement de l'impôt, et plus particulièrement celui des personnes physiques, car ces dernières années les personnes morales rapportent une part d'impôts moins importante que précédemment. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques représente la moitié des recettes inscrites au budget communal

Pour conclure, il est à relever que les comptes de fonctionnement 2005 boucle avec un excédent de charges de Fr. 2'196.00 après dissolution de Fr. 38'000.00 de réserves. Bénéfice sur vente de terrain : Fr. 661'000.00.

b) rapport de la commission financière

M. Pierre-Michel Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière et propose à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté.

La discussion est ouverte : aucune remarque



c) approbation

Les anciens et nouveaux membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Les comptes de fonctionnement 2005 sont approuvés à raison de 42 oui et 12 abstentions.

d) Comptes d'investissement 2005

Administration :

Il s'agit du renouvellement et de la maintenance du parc informatique.

Abri PC Maules :

La construction arrive en phase terminale et sera terminée d'ici la fin de l'année 2006.

Aménagement des routes :

Fr. 17'630.00 ont été nécessaires à la réfection et l'agrandissement de la place de parc de l'Auberge de la Couronne.

Trottoir Romanens :

Le montant de Fr. 230'000.00 prévu au budget comprenait également la part des travaux pour l'épuration. Pour des raisons de récupération de TVA, cette part a été comptabilisée sous le poste *Protection des eaux*.

Trottoir et carrefour de Maules + Eclairage public :

Le projet n'a pas été réalisé en 2005 comme initialement prévu. C'est pourquoi, l'essentiel des frais sera porté aux comptes 2006.

Parking et rétention de Sâles :

Ce projet a été accepté lors de la dernière assemblée communale et n'avait pas encore été prévu au budget 2005. L'essentiel des frais concernera l'exercice 2006.

Approvisionnement en eau :

Fr. 37'000.00 de recettes concernent le dédommagement perçu pour la perte du réservoir d'eau près de l'abri PC de Maules.

Protection des eaux :

Comme déjà indiqué, afin de pouvoir récupérer la TVA sur la part des travaux relatifs à l'épuration (aménagement de zones, réfection de routes, etc.), certains montants initialement prévus au budget sous d'autres postes ont été comptabilisés dans la Protection des eaux.

Le budget 2006 tient compte des prescriptions de la TVA. Cette situation ne se reproduira donc plus.

Cimetière :

Les travaux de rénovation de la chapelle mortuaire ainsi que la participation financière communale y relative n'ont pu intervenir en 2005. C'est pourquoi, le montant a été reporté au budget 2006.

Aménagement du territoire :

Le montant prévu au budget 2005 pour la 2ème étape de la révision du PAL était de Fr. 53'000.00. Seuls Fr. 14'020.00 nous ont été facturés.

Economie :

Les montants figurant aux comptes 2005 concernent la réfection du chemin L'Assignale à Maules pour laquelle nous avons reçus Fr. 8'694.00 de subventions fédérales et cantonales.

Cure de Rueyres-Treyfayes :

Les travaux nécessaires au remplacement urgent du chauffage ont fait l'objet d'une demande d'investissement lors de l'assemblée communale du 13 décembre dernier.

La Joretta :

L'essentiel des travaux d'aménagement concernant l'épuration, les montants ont été comptabilisés sous le poste *Protection des eaux*.

La commune boucle avec un excédent de dépenses d'investissement de Fr. 60'649.00.



e) rapport de la commission financière

M. Pierre-Michel Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif aux comptes d'investissement 2005 et le propose à l'approbation de l'assemblée.

Questions :

M. Gilbert Descloux : désire connaître la dette par habitant.

M. Olivier Allaman : un peu moins de Fr. 1'800.00/habitant, la moyenne cantonale est de plus de Fr. 4'000.00.

f) approbation

Les anciens et nouveaux membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Les comptes d'investissements 2005 sont approuvés à raison de 42 oui et 12 abstentions.

► **4. Election de la commission financière pour la période 2006-2011**

M. Olivier Allaman précise que la loi prévoit au minimum 3 membres et que les membres du Conseil communal et du personnel ne sont pas éligibles.

Le Conseil communal, par l'intermédiaire de son Syndic, propose les noms suivants :

1. Pierre-Michel Pasquier
2. Josette Olofsson
3. Jacques Pasquier
4. Nicolas Chollet

Questions : aucune

Election de la commission financière : Pierre-Michel Pasquier, Josette Olofsson, Jacques Pasquier et Nicolas Chollet sont élus à raison de 51 oui et 4 abstentions (eux-mêmes).

► **5. Election de la commission d'aménagement pour la période 2006-2011**

M. Olivier Allaman précise que la loi prévoit au minimum 5 membres dont la majorité est désignée par l'assemblée.

Le Conseil communal, par l'intermédiaire de son Syndic, propose les noms suivants :

1. Charles Brodard
2. Jean Marc Piguet
3. Guy Savary
4. Sylviane Girard
5. Guy Suard
6. Nicolas Savary
7. Gérard Perroud

Questions : aucune

Election de la commission d'aménagement : Charles Brodard, Jean-Marc Piguet, Guy Savary, Sylviane Girard, Guy Suard, Nicolas Savary et Gérard Perroud sont élus à raison de 48 oui et 7 abstentions (eux-mêmes).



► 6. Compétence à accorder au Conseil communal pour les transactions immobilières et détermination du prix du terrain à bâtir pour l'extension de la zone En l'Haut des Roches à Romanens

Délégation de compétence :

M. le Syndic procède à la lecture de l'article 10 de la loi sur les communes puis, après quelques explications, propose à l'assemblée d'accorder au Conseil communal la compétence dans les transactions d'achat, de vente, d'échange, de donation ou de partage de parcelles de terrain de la commune de Sâles en tenant compte d'une superficie de 0 à 3'000m² en zone artisanale mixte et d'une superficie de 0 à 1'500m² dans les autres zones.

Questions : aucune

Approbation de la délégation de compétence :

L'assemblée accorde au Conseil communal la compétence dans les transactions d'achat, de vente, d'échange, de donation ou de partage de parcelles de terrain de la commune de Sâles en tenant compte d'une superficie de 0 à 3'000m² en zone artisanale mixte et d'une superficie de 0 à 1'500m² dans les autres zones à raison de 54 oui et 1 opposition.

Prix du terrain à bâtir pour l'extension de la zone En l'Haut des Roches à Romanens :

M. le Syndic expose la proposition du Conseil communal à savoir :

- 100.00/m² pour les résidents (plus de 5 ans) et leurs enfants.
- 130.00/m² pour les non résidents.
- Obligation de construire dans les 2 ans.
- Pas de revente de l'immeuble dans les 5 ans.
- La construction doit servir de résidence principale.

Questions :

M. André Descloux (Romanens) : les personnes nées à Sâles mais ayant quitté la commune depuis de nombreuses années sont-elles considérées comme des résidents ?

M. Olivier Allaman : Non car la notion de bourgeoisie a disparu.

M. Jean-Claude Savary : dans le cas de M. Descloux, il était enfant de résidents.

M. Gérard Perroud : la clause relative à la revente dans les 5 ans qui prévoit une refacturation de Fr. 30.00/m² est-elle conservée ?

Olivier Allaman : oui

M. François Menoud : que se passe-t-il si le terrain n'est pas construit dans les 2 ans ?

M. Olivier Allaman : rachat du terrain par la commune au prix de vente.

M. Dominique Magnin : si les parents résidents décèdent que se passe-t-il ?

M. Olivier Allaman : il s'agit d'une ligne directrice. Les cas exceptionnels seront traités à part.

M. Lucien Menoud : le taux de couverture du coût d'équipement est-il garanti par ces prix ?

M. Charly Brodard : le coût de l'aménagement est difficile à estimer car une partie de ces équipements est déjà fait.

M. Lucien Menoud : un trottoir a-t-il été prévu dans le village ?

M. Charly Brodard : une demande nous est déjà parvenue.

M. Philippe Menoud : la réponse à la demande qu'il a déposée avec d'autres citoyens a été que, pour une raison de coût, l'aménagement d'un trottoir n'est pas envisageable tout de suite.

M. Nicolas Savary : la Commune a reçu une réponse de l'Etat nous accordant le droit de procéder au marquage d'un chemin piétonnier pour au maximum 5 ans. Il est vrai que nous n'avons pas de budget pour l'instant pour un trottoir.

M. André Descloux (Romanens) : quelles sont les pratiques des autres communes pour la différence de prix du terrain pour les résidents et non résidents ?

M. Allaman Olivier : la commune a pour principe de ne pas faire pas de bénéfice sur la vente immobilière car nous ne sommes pas des promoteurs. Nous comptons sur l'arrivée de contribuable.

La parole n'étant plus demandée, le point est proposé à l'approbation de l'assemblée.

Approbation du prix du terrain : 53 oui, 1 opposition et 1 abstention.



► 7. Adoption du mode de convocation à l'assemblée communale : envoi d'un tout ménage ou d'une convocation individuelle

M. le Syndic donne lecture de l'art. 12 de la Loi sur les communes et, après quelques explications complémentaires, propose à l'approbation de l'assemblée l'option de la convocation par tout ménage.

Questions :

M. Jean-Claude Savary : le bulletin communal étant considéré comme tout ménage, est-il distribué dans les boîtes à lettres qui portent la mention *pas de publicité* ?

Mme Carole Pittet : la différence avec un autre tout-ménage est faite par la poste et tout le monde reçoit le bulletin communal car il est convocateur pour les assemblées.

M. Gilbert Descloux : pense qu'il serait bien que l'entier du procès-verbal figure dans le bulletin.

M. Olivier Allaman : il est à disposition au bureau communal. Cela augmenterait considérablement le nombre de pages et, de fait, le coût.

Approbation : Le mode de convocation par tout-ménage des assemblées communales pour la période législative 2006-2011 est accepté à l'unanimité.

► 8. Approbation de la modification des statuts de l'AVGG

M. le Syndic passe la parole à M. Jean-Marc Piguët qui projette à l'écran les points essentiels de ces statuts et commente individuellement les modifications proposées.

Questions : aucune

Approbation : la modification des statuts de l'AVGG est approuvée à l'unanimité.

► 9. Cession pour le Fr. 1.00 symbolique de la STAP Champ Paccot en faveur de la commune de Vaulruz

La parole est à nouveau donnée à M. Jean-Marc Piguët pour quelques explications complémentaires. Ce procède à la lecture des considérants faisant partie intégrante de la convention intercommunale Sâles/Vaulruz.

La STAP a été construite en 2005 et est maintenant en fonction. Elle a été payée par Sâles mais doit être reprise par Vaulruz car elle se situe sur l'autre versant donc sur un autre réseau d'évacuation des eaux. Vaulruz s'occupera de son fonctionnement dès sa reprise.

M. Olivier Allaman : la particularité de Sâles est qu'elle est la seule commune gruérienne sur le bassin versant de la Glâne. Les autres communes sont épurées par la STEP de Vuippens.

Questions :

M. Philippe Menoud : qu'en est-il des taxes de raccordement pour la Sionge ?

M. Olivier Allaman : les taxes sont perçues par les communes respectives selon leur propre règlement.

Approbation : la cession pour le Fr. 1.00 symbolique de la STAP Champ Paccot en faveur de la commune de Vaulruz est acceptée à l'unanimité

► 10. Divers

Zone artisanale La Joretta :

M. le Syndic indique que la commune a procédé à la vente d'une parcelle de 2'739 m² à M. Henri Charrière qui va y construire une halle pour son entreprise de curage de canalisations ainsi qu'un appartement.



Remerciements :

Pour terminer, M. le Syndic remercie les anciens conseillers communaux et, sous les applaudissements des personnes présentes, une petite attention est remise à chacun d'entre eux.

M. Nicolas Savary prend à son tour la parole au nom des "anciens" et rappelle quelques faits marquants des dernières années.

La parole est donnée à l'assemblée :

M. Georges Donzallaz : demande des précisions quant à la plainte pénale relative à la STAP de La Sionge.

M. Olivier Allaman passe la parole à M. Gérard Perroud qui s'est occupé de ce dossier : M. Perroud est lié par le secret de l'instruction et précise qu'il a également été entendu dans cette affaire. Des personnes ont intentionnellement mis en service en mode manuel les pompes avant qu'elles soient en eaux créant volontairement une importante usure prématurée. A la demande de l'entreprise qui a effectué les travaux, une plainte contre inconnu a été déposée par la commune.

M. Georges Donzallaz : pourquoi les gens de la Sionge sont-ils soupçonnés et inquiétés ?

M. Olivier Allaman : pour pouvoir actionner les assurances il fallait un dépôt de plainte. Le Juge d'instruction mène une enquête qui est hors de la compétence de la commune. Nous n'avons d'ailleurs même pas connaissance du dossier.

M. André Descloux (Maules) : signale qu'une lampe publique près de l'école de Maules est hors fonction.

M. Pascal Pittet : revient sur la plainte et pense que l'entreprise qui a installé les pompes a mal travaillé et essaie de se décharger de cette responsabilité.

M. Gilbert Descloux : émet le vœu que le site de la halle de gym soit agrandi pour pouvoir mieux accueillir les nombreuses manifestations qui s'y déroulent.

M. le Syndic : propose que l'assemblée donne le mandat au Conseil communal de procéder à une étude pour un tel agrandissement et met le point au vote. Résultat : 48 oui, 4 oppositions, 3 abstentions. Le Conseil communal procédera donc à une étude.

M. Olivier Allaman : informe encore l'assemblée que nous sommes en train d'étudier la création de sorties de secours à la halle de gym ainsi qu'à la grande salle de l'auberge de la Couronne.

M. Pierre-Michel Pasquier : demande s'il est possible d'installer un panneau *sans issue* à l'entrée du quartier des Mosses II car beaucoup de véhicules viennent tourner au fond de l'impasse.

M. Charly Brodard : le projet de dénomination des rues prévoit que cet endroit soit baptisé *Impasse des Mosses*.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 21:55 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

La secrétaire

Le Syndic